

*Initiatives ministérielles*

méritent leurs avantages, bien qu'ils ne puissent pas les justifier auprès des contribuables, et ces derniers le savent maintenant.

Comme le témoin de la société de conseils en gestion KPMG le disait au comité chargé d'étudier le projet de loi, si le but recherché est de donner aux députés une rémunération juste et équitable, il faudrait ajouter leur régime de pension aux autres éléments de leur rémunération.

Après avoir supprimé le régime de retraite dorée, ce que ce projet de loi ne fait manifestement pas, la Chambre pourrait s'entendre sur un régime mieux équilibré, qui soit plus acceptable pour les contribuables et mieux adapté à leurs moyens financiers. Le régime de retraite que propose les libéraux ne devrait pas être plus avantageux que ceux du secteur privé, mais il l'est. Les politiciens doivent se rendre compte qu'ils ne sont pas meilleurs que ceux qui ont voté pour eux. Pour une raison ou pour une autre, ils croient l'être.

Lorsque je faisais des affaires dans le secteur privé, il y a deux ans, ma société m'accordait des avantages qui étaient imposables. La pension que j'y ai touchée n'a aucune commune mesure avec celle qu'on offre aux parlementaires. La règle des deux poids deux mesures qu'on applique à la Chambre est pitoyable, et je suis ici pour le dire parce que je suis maintenant politicien. Je suis payé à ce titre. Je suis payé pour en être un. Nous avons deux poids deux mesures. Nous touchons des avantages exonérés d'impôt dont la population n'est même pas au courant. Les choses ne devraient pas se passer ainsi, mais le gouvernement refuse de faire quoi que ce soit à ce sujet et, à mon avis, les Canadiens veulent qu'on fasse quelque chose.

Les politiciens ne devraient jamais oublier qui paie leurs salaires. Malheureusement, en appuyant le projet de loi C-85, il semble que libéraux, bloquistes, conservateurs et néo-démocrates l'aient tous oublié. Par souci de justice et d'équité, nous exhortons le gouvernement à tenir compte de nos amendements pour aller plus loin qu'il ne l'a fait dans le projet de loi C-85.

Beaucoup de députés ont siégé à la Chambre. Beaucoup ont eu l'occasion de corriger la situation. Il y a 205 nouveaux députés à la Chambre aujourd'hui, et je ne peux pas croire qu'ils ont laissé les anciens les battre. Ces anciens n'en ont plus pour longtemps. Certains ne se représenteront même pas aux élections et se retireront en empochant leur pleine pension de retraite, l'ancienne pension où le ratio des cotisations était de 6 contre 1, contrairement à celle-ci, où il est de 3,5 contre 1.

Si le gouvernement avait promis dans son livre rouge de rétablir l'intégrité des politiciens, il n'invoquerait pas l'attribution de temps pour une mesure législative sur les pensions. Il n'invoquerait pas la clôture pour le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Les mesures qu'il prend pour accélérer les choses afin de maintenir les Canadiens dans l'ignorance sur ce qu'il leur impose reviendront le hanter au moment des élections, dans deux ans. Les Canadiens devront alors voter pour le Parti réformiste afin qu'il corrige les torts et prenne les mesures que le gouvernement actuel a été incapable de prendre.

• (1530)

**M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle aux députés et aux Canadiens qui suivent nos travaux que le gouvernement avait fait la promesse de fixer un âge d'admissibilité, ce qu'il a fait. Avant que ce projet de loi ne soit présenté, les députés pouvaient recevoir une pension après six ans de service, peu importe leur âge. Un âge d'admissibilité est maintenant déterminé. Le gouvernement avait aussi promis que, s'il était élu, il éliminerait le cumul de pension et de traitement. Il l'a fait.

Le gouvernement ne s'est pas contenté de remplir ses promesses, il est allé plus loin. Il s'est assuré que la contribution des contribuables au régime de retraite des députés serait réduite de plus du tiers. Il a fait en sorte que le taux d'accumulation des prestations, c'est-à-dire le taux d'accumulation des crédits pour la pension, passe de 5 à 4 p. 100 pour aboutir à une réduction de 20 p.100. À la demande du Parti réformiste, il a inclus dans le projet de loi une disposition autorisant un député à se retirer du régime de retraite. Le gouvernement a rempli ses deux premières promesses et il est allé plus loin en présentant trois autres initiatives.

J'ai été étonné par les propos cyniques que vient de tenir le député réformiste. Il a parlé de régime régulier et de régime allégé, deux expressions que son chef a utilisées de façon tellement efficace pour dénigrer le projet de loi. On devrait se souvenir que le député a proposé un volet de luxe. Le 4 mai dernier, il a laissé entendre qu'un député devrait recevoir 150 000 \$ et avoir droit aux pensions déjà prévues. Si c'était le cas, il en coûterait bien davantage à la population. Le député a vraiment proposé un volet de luxe et le voilà qu'il a le culot d'intervenir à la Chambre pour dire qu'il va régler la situation. Je suis renversé.

Le député a fait allusion à des témoignages. Je m'étonne qu'il n'ait pas cité celui de C.E.S. Franks, un témoin que nous avons entendu au cours de notre étude du projet de loi. Il a dit ce qui suit:

Par comparaison aux pensions qui sont versées à d'autres professionnels, les pensions des parlementaires peuvent paraître excessives. Mais, on fait généralement cette comparaison.

Quand la réforme du régime de retraite des députés a d'abord été annoncée dans les médias, on a fait toutes sortes de comparaisons en prenant la pension qu'un député recevrait après 15 ou 20 ans de service et celle qu'un enseignant ou un fonctionnaire recevrait au bout d'une même période.

Il ne faut pas s'étonner que la pension du député ait paru si avantageuse. Ce qu'on ne nous a pas dit toutefois, c'est que moins de 10 p. 100 des députés sont au Parlement pendant 15 ans ou plus et que, après des élections (c'était une exception, en 1993), la plupart des anciens députés n'ont pas servi assez longtemps, soit moins de six ans, pour avoir droit à la moindre pension du Parlement. En réalité, outre le fait que de nombreux anciens députés n'ont pas droit à une pension, ils éprouvent de la difficulté à trouver un emploi et à reprendre une vie normale.

Si le député veut s'amuser à faire des citations hors contexte, je peux assurer à la Chambre que je suis bien capable de rajuster le tir du débat.

Je conviens que le régime de retraite des députés est généreux. Je ne vais pas le nier. Nous devons cependant examiner le régime dans son contexte global. Si nous considérons ce qui se fait à l'étranger, dans des pays comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne et certains autres, et si nous considérons les principaux éléments du régime comme l'admissibilité, le montant cotisé par l'État, l'âge auquel quelqu'un peut toucher la pension, le nombre